



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

**ADOPTION RÈGLEMENT 18-675
Concernant les taux de taxation 2019**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Pie-de-Guire, QUE:

Lors d'une séance ordinaire tenue le 10 décembre 2018, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 18-675 concernant les taux de taxation 2019

DONNÉ A SAINT-PIE-DE-GUIRE CE 12 DÉCEMBRE 2018

Claire Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION
Règlement 18-675 concernant les taux de taxation 2019**

Je, soussignée, résidant à Pierreville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant des copies, aux endroits désignés par le conseil entre 9h et 12h, le 12 décembre 2018.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 12 décembre 2018.

Claire Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière.